

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019 A 17H30**

L'an deux mil dix neuf, le 12 Avril à 17h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ANIERE Michael, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de présents : 7

Date de la convocation : 05 Avril 2019

Étaient présents : ANIERE Michael, SMIGIELSKI Jacky , SORGATO Michel, LEFEBVRE Francis, LEDE Jean-Marie, ANGLAS Emile, LUSZCZ Richard,

Était absent excusé : FLAMANT Serge (procuration à Mr SMIGIELSKI Jacky)  
BATARD Bruno (procuration à Mr SORGATO Michel)  
LEDE Stéphane (procuration à Mr LEDE Jean-Marie)

Secrétaire de séance : SMIGIELSKI Jacky

Ouverture de la séance à 17h30

## **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Mars 2018 :**

Des observations ont été portées par Monsieur LEDE Jean-Marie :

Il n'y a pas de remarques particulières à formuler sur le compte rendu de la dernière réunion.

Néanmoins, Monsieur Jean-Marie LEDE tiens à souligner le caractère le plus objectif et explicite dans la rédaction contrastant avec les méthodes antérieures.

En effet, maintenant, les décisions sont argumentées par les données chiffrés lors de la réunion.

Ceci permet d'éviter une exploitation multiple pour une même décision. Par exemple, X plans de financement pour un même projet. Mais, cela permet aussi de conserver la mémoire écrite du déroulement d'une décision.

Cette évolution, selon lui, est la conséquence favorable de la volonté d'ouverture de notre mairie et de la volonté discrète de bien faire de notre nouvelle secrétaire.

Auparavant, Monsieur Jean-Marie LEDE intervenait, à bon escient, pour dénoncer certaines pratiques douteuses. Actuellement, il est logique qu'il s'exprime quand il estime que la situation évolue favorablement

Le compte-rendu a été adopté à l'unanimité des présents.

## **2) TAXE D'AMENAGEMENT :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une délibération a été reconduit pour une période de 3 ans le taux instauré.

Celui-ci avait été fixé à 5 % sur l'ensemble du territoire communal.

## **3) DEMANDES DE SUBVENTION EMANANT DE DIVERSES ASSOCIATIONS EXTERIEURES :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par l'union commerciale et artisanale pour une demande de subvention.

Voici le tableau récapitulatif du budget primitif 2019 de l'union commerciale et artisanale:

| CHARGES  | réalisé          | Réalisé       | Prév.           | PRODUITS                               | réalisé          | réalisé          | Prév.           |
|--|------------------|---------------|-----------------|--|------------------|------------------|-----------------|
|  | Au 31/12/2017    | Au 31/12/2018 | Pour 31/12/2019 |  | AU 31/12/2017    | Au 31/12/2018    | Pour 31/12/2019 |
| <b>DEPENSES</b>  |                  |               |                 | <b>FINANCEMENTS EXTERIEURS</b>         |                  |                  |                 |
| Fournitures administratives                                | 71,00            | 250           | 500             | Subventions                            | 3 084,00         | 1 990,00         | 2 000           |
| Publicités   | 3 120,00         | 200           | 4 000           | Cotisations adhérents                  | 9 360,00         | 7 080,00         | 8 400           |
| Dons divers  | 0,00             | 0             | 0               |  | 0,00             | 0,00             | 0               |
| Prime d'assurance  | 318,00           | 350           | 330             |  | 0,00             | 0,00             | 0               |
| Réception et Missions( ass.nationale+apéritifs opérations) | 65,00            | 1 505         | 300             | <b>FINANCEMENTS PROPRES/ANIMATIONS</b> |                  |                  |                 |
| Comptable honoraires                                       | 0,00             | 0             | 0               | Opération CCI                          | 150,00           | 0,00             | 150             |
| Frais postaux et internet                                  | 51,00            | 10            | 50              | Repas Cabaret                          | 0,00             | 7 100,00         | 0               |
| Cotisations partenaires FTIAVAL+GROUPEMENT                 | 250,00           | 300           | 300             | Opération de Noël                      | 0,00             | 0,00             | 0               |
| Sacem  | 617,90           | 346           | 350             | Opération Pétanque                     | 1 471,00         | 0,00             | 0               |
| Dépenses diverses fleurs ( gerbes 11 novembre)             | 390,00           | 0             | 300             | Repas année 80                         | 9 002,00         | 0,00             | 0               |
| Frais bancaires  | 36,00            | 39            | 36              | Opération thé dansant                  | 0,00             | 0,00             | 600             |
| Noël 2018  | 0,00             | 4 360         | 0               | Repas 2019                             | 0,00             | 0,00             | 8 000           |
| Opération festival de proximité                            | 5 679,00         | 2 550         | 2 550           | Divers                                 | 32,00            | 0,00             | 0               |
| Opération Noël 2019 ( affiches , bulletins, bon, lots)     | 0,00             | 100           | 4 400           | Foire                                  | 0,00             | 0,00             | 3 000           |
| Opération concours de Pétanque                             | 724,00           |               | 0               |  |                  |                  |                 |
| Foulées onnaingeoises                                      | 15,00            | 46            | 50              |  |                  |                  |                 |
| Opération cabaret  | 0,00             | 5 090         | 0               |  |                  |                  |                 |
| Partenariat Cross-cuvinet                                  | 540,00           | 30            | 30              |  |                  |                  |                 |
| Opération année 80   | 4 988,10         | 0             | 0               |  |                  |                  |                 |
| Miss Aurelie   | 0,00             | 350           | 400             |  |                  |                  |                 |
| Noël 2017  | 5 880,00         |               | 0               |  |                  |                  |                 |
| Fête de la moisson   | 0,00             | 0             | 400             |  |                  |                  |                 |
| Repas 2019   | 0,00             | 0             | 5 500           |  |                  |                  |                 |
| Thé dansant  | 0,00             | 0             | 400             |  |                  |                  |                 |
| Foire  | 0,00             | 0             | 2 000           |  |                  |                  |                 |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b>                                  | <b>22 745,00</b> | <b>15 526</b> | <b>21 899</b>   | <b>TOTAL DES RESSOURCES</b>            | <b>23 099,00</b> | <b>16 170,00</b> | <b>22 150</b>   |
| <b>RESULTAT</b>  | <b>354,00</b>    | <b>644</b>    | <b>251</b>      |  |                  |                  |                 |

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne répondre favorablement qu'à une seule association qui est l'union commerciale et artisanale pour la somme de 50.00 € .

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

#### 4) DEMANDE DE SUBVENTION EMANANT DES ASSOCIATIONS DU VILLAGE,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de subvention par les Chœurs Chantants a été déposée.

La chorale a sollicité une subvention de 700 €uros.

Voici le budget primitif 2019 que la chorale nous a présenté:

| <u>Recettes</u>        |               | <u>Dépenses</u>                    |               |
|------------------------|---------------|------------------------------------|---------------|
| Solde →                | 1060 €        | - Fleurs →                         | 100 €         |
| Cotisation →           | 340 €         | - Pot et cadeaux Noël →            | 250 €         |
| <u>Subventions</u>     |               | - Concert de Noël →                | 160 €         |
| Chorale de St Aybert → | 700 €         | - Assurance Harp →                 | 90 €          |
| <u>Manifstation</u>    |               | - Fête de la Musique →             | 1350 €        |
| Brocante →             | 300 €         | - Atelier Brocante →               | 350 €         |
| Fête de la Musique →   | 900 €         | - Atelier Pisto-pyrthe →           | 300 €         |
|                        |               | - Pêche fin de saison →            | 350 €         |
|                        |               | - Participation au Ball trap →     | 100 €         |
|                        |               | - Divers (cartouches, papier...) → | 230 €         |
| <u>Total</u> →         | <u>3280 €</u> | <u>Total</u> →                     | <u>3280 €</u> |

Un tour de table est effectué afin de connaître la décision du conseil ; à l'unanimité, il est proposé de verser la somme de 700 euros à la chorale. Cette subvention sera inscrite au Budget primitif 2019.

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## 5) COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

- **Le compte de gestion 2018 :**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **le compte Administratif 2018 :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur ANIERE Michael,

Considérant que Monsieur ANIERE Michael, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur LEDE Jean-Marie, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'est fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Monsieur LEDE Jean-Marie prend la parole et présente le compte administratif 2018 de la commune qui s'établit de la manière suivante :

Dépenses de Fonctionnement : 213 355.83 €uros

Recettes de Fonctionnement (+002) : 296 836.52 €uros

la section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 56 195.45 €uros

Dépenses d'Investissement : 48 482.21 €uros

Recettes d'Investissement : 81 790.91 €uros

la section d'investissement présente un résultat excédentaire de 56 069.72 €uros.

Monsieur Jean-Marie LEDE explique que le compte administratif 2018 comporte encore, malgré les recommandations antérieures, le remboursement d'emprunts avec le produit de subventions d'équipements. Ceci est contraire aux prescriptions du CGCT qui prescrit légalement le type de remboursement sur les fonds propres de la commune.

Ce compte administratif est altéré par le report d'un excédent d'investissement 2017 surestimé par les effets de la comptabilisation fictive de subventions qui, réellement, n'ont pas été perçues.

Monsieur Jean-Marie LEDE ne s'étendra pas, en outre, sur les conséquences financières d'une convention de location de téléphone démesurée pour notre commune que, à juste titre, notre maire prend des dispositions pour y remédier.

Dans un 1er temps, Monsieur Jean-Marie LEDE, avait envisagé, tout simplement de s'abstenir afin de ne pas ajouter à cela les conséquences d'un vote négatif.

Bien que qualifié d'amateur en d'autres temps, le devoir d'élu est d'aller de l'avant dans la réflexion collective.

Pour éviter d'ajouter à l'incapacité et à l'incompétence antérieures de quelques individus, un nouveau préjudice qui pourrait conduire dès à présent à l'annulation du budget primitif avant son vote, Monsieur Jean-Marie LEDE choisit dans l'intérêt de la commune auquel il s'est engagé, le vote positif.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2018 à :

09 Voix pour (SMIGIELSKI Jacky, SORGATO Michel, LEFEBVRE Francis, LEDE Jean-Marie, ANGLAS Emile, LUSZCZ Richard)

Monsieur le Maire revient dans la salle de réunion du Conseil Municipal.

## **6) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 :**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de Fonctionnement de : 83 480.69 €uros
- Un déficit de Fonctionnement de : 0.00 €uros

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### **Résultat de fonctionnement de l'exercice :**

- Résultat de l'exercice : 27 285.27 €uros
- Résultats antérieurs reportés : 56 195.42 €uros

**Résultat à affecter : 83 480.69 €uros**

### **Solde d'exécution d'investissement de l'exercice :**

- Déficit : 22 761.02 €uros
- Excédent : €uros

### **Solde des restes à réaliser :**

- Besoin de financement : 0.00 €uros
- Excédent de financement : 0.00 €uros
- Report N-1 : D-001 ou R-001 : 56 069.72 €uros

- **Besoin de financement :**                    **0.00 €uros**

**Affectation :**    **83 480.69 €uros**

Affectation en réserve R 1068 :            0.00 €uros

Affectation complémentaire :            0.00 €uros

Report en fonctionnement R 002 :    55 867.82 €uros

Déficit reporté D 002    0.00 €uros

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## 7) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2019 :

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2019 et sont donc reconduits à savoir :

- Taxe habitation : 18.31 %
- Taxe foncière/bâti : 18.78 %
- Taxe foncière/non bâti : 79.17 %

## 8) BUDGET PRIMITIF 2019 :

Le Budget Primitif 2019 s'équilibre :

en fonctionnement de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 293 048.81 €uros

Recettes (+002) : 293 048.81 €uros

En investissement de la façon suivante:

Section d'Investissement :

Dépenses : 113 856.94 €uros

Recettes : 113 856.94 €uros

Ce budget primitif 2019 est adopté par :

Vote :

10 Voix pour (SMIGIELSKI Jacky, SORGATO Michel, LEFEBVRE Francis, LEDE Jean-Marie, ANGLAS Emile, LUSZCZ Richard)

## 9) DROIT DE CHASSE :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les droits de chasse qui sont d'un montant de 1 500 €uros.

Après débat, le Conseil Municipal accepte la proposition

Vote : Pour : 07 voix

Contre : 0

Abstention : 0

## **10) DÉLIBÉRATION POUR LE PARC NATUREL SCARPE ESCAUT:**

Monsieur le Maire présente le statut du parc et précise qu'il ya une cotisation de 0.70 € par habitant, que nous rentrons en tant que commune associée et que pour l'instant nous ne pouvons pas y rentrer, il faut attendre qu'il refasse une chartre complète. Pour l'école il y'a un avantage, car un formateur pourrait venir à l'école pour apprendre, faire des activités, des réductions pour aller au parc.

Le conseil approuve à l'unanimité pour qu'une délibération soit faite en tant que commune associée pour l'année 2019.

Monsieur Jean-Marie LEDE demande qu'une personne du parc naturel régional Scarpe-Escout vient faire une présentation lors de la prochaine réunion, proposition accepté par Monsieur Le Maire lors d'une prochaine réunion.

« Le Parc naturel régional Scarpe Escaut est le 1<sup>er</sup> Parc classé en France. Son territoire s'étend aujourd'hui sur 55 communes classées, 3 communes associées et 7 villes-portes. Il fait l'objet d'un projet de territoire à 12 ans – 2010-2022 – (loi 2005-157 du 23/02/2005) qui fixe les objectifs de travail et les résultats attendus dans les différentes missions confirmées par le décret n°94-765 modifié,

Considérant la volonté de la commune de Saint-Aybert de préserver et de valoriser ses patrimoines dans un objectif de développement durable,

Considérant la Charte du Parc naturel régional de Scarpe-Escout et les engagements pris par les signataires de cette charte,

Vu le décret 2010–1021 du 30 août 2010 portant classement du Parc naturel régional Scarpe-Escout,

Vu les statuts modifiés du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout du 30 décembre 2016,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide :

de solliciter le Syndicat mixte en vue de l'adhésion de Saint Aybert en qualité de commune associée.

d'accepter les statuts modifiés du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Scarpe-Escout du 30 décembre 2016

de s'acquitter de la cotisation annuelle s'élevant pour l'année 2019, à 0,70 centimes d'euros par habitant.

### **INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES :**

➤ **Election:**

Monsieur le Maire demande au conseil si il y'a des volontaires pour les élections européennes.

Monsieur Emile ANGLAS explique que tous les membres du conseil municipal veut y participer.

➤ **Travaux Plateaux:**

On a fait un point avec richard , Monsieur le Maire a rappelé le maitre d'œuvre car la société ne voulait pas raboter car c'était pas prévue, donc nous on a ressortie les devis et on a regardé et effectivement le rabotage était bien prévu, le maitre d'œuvre a répondu qu'on avait gonflé pour faire le total a l'égout. Le chargé de travaux de chez Eiffage a rappelé qu'il était d'accord pour le faire donc ils ont tout regrattés et refait correctement. un petit a été rajouté car leur machine a fait un flash et donc ils ont été obligé de faire ceci sinon on aurait eu de l'eau.

Richard rappelle les normes d'accessibilité a respecter pour faciliter le cheminement Handicapé.

➤ **Matériel de la crèche:**

Rappel de la délibération pour transmettre le mobilier à la crèche lors de la sortie de ce matériel de l'inventaire de l'inventaire communal.

L'ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18H40.